DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
*****
Commune de TREIGNAT

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 19 juin 2023
Session ordinaire

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TREIGNAT se sont réunis dans la salle du Conseil, au nombre de 8, en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Madame Patricia CHOUTEAU.

Date de la convocation : 14/06/2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 8
Étaient présents :, Mme CHOUTEAU Patricia, M. GOSTIAU Gilles, M. JACQUOT Christian, M. MIGNOT Christian, M. PETIT Émile, M. RAFFINAT Pascal, M. RONDEAUX Philippe, Mme TABOURIN Dominique.
Étaient excusés : Mme ADAMKIEWICZ Joëlle (procuration à Mme TABOURIN Dominique), Mme CHEMINET Charlotte (procuration à M. JACQUOT Christian), Mme GROENENDAAL-VOSSEN Felicia (procuration à M. RONDEAUX Philippe)
Étaient absents :
Quorum : 6
Secrétaire de Séance : Mme TABOURIN Dominique

ORDRE DU JOUR

- Façade épicerie : demande de subvention définitive
- Location du droit de pêche de l'étang d'Herculat
- Devis pour travaux et réparations
- Achat d'un défibrillateur pour le camping
- Questions diverses

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour des devis arrivés à la dernière minute. Accepté.
Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

Façade épicerie : demande de subvention définitive

Mme le Maire indique qu'il faut déposer la demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour la demande de subvention de la façade de l'épicerie.

Le plan de financement est ainsi présenté :

Lot bardage (SARL Saintemartine)	12 387,14 €
Lot maçonnerie (EI EGB Batiment Services)	5 408,00 €
Lot électricité (EIRL Saccoton)	574,00 €
Lot zinguerie (DODAT Pascal)	1 315,00 €
Lot menuiserie (Miroiterie de la Loue)	10 416,67 €
Montant total HT	**30 100,81 €**
Subvention du Département (30 %)	9 030,24 €
Subvention DETR (35 %)	10 535,28 €
Coût HT restant à la commune	10 535,28 €
TVA	5 479,36 €
Montant TTC	**35 580,17 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet définitif,
- VALIDE le devis présenté,
- ACCEPTE le plan de financement présenté,
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de la Commune,

- DEMANDE le concours financier du Département,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

Convention pour le droit de pêche avec la FDPPMA

Mme le Maire rappelle qu'au précédent Conseil, il avait été décidé de proposer à la FDPPMA la location du droit de pêche pour un montant annuel de 8 000 €. Ceci a été accepté par l'autre partie. Elle demande au Conseil de statuer sur les modalités de la convention. Elle propose que le bail soit notarié, que les frais de rédaction soient divisés en deux entre le bailleur et le preneur, que le bail soit de type 3/6/9, que le loyer soit fixé à 8 000 € annuels, qu'il soit révisable à échéance triennale, qu'il soit bien rédigé les droits et les devoirs de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le bail.

Devis SIVOM (compteur d'eau cimetière)

Mme CHOUTEAU présente le devis du SIVOM Rive Gauche du Cher pour la création d'une arrivée d'eau au cimetière, côté columbarium. Il s'agit d'un compteur herbager dans un regard. La Commune aura à implanter un robinet. Le devis s'élève à 1 149,73 € HT. C'est de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire,
- INSCRIT la dépense au budget,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis Heur'Tech (battant de cloche)

Mme le Maire informe les Conseillers que lors de la visite de contrôle du clocher par la société Heur'Tech, le technicien a constaté que le battant de la grosse cloche était en mauvais état. Le devis est estimé à 1 010,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Achat d'un 2e défibrillateur

Mme CHOUTEAU présente 3 devis pour la fourniture d'un nouveau défibrillateur qui sera installé à l'année au camping d'Herculat. Les devis présentés sont :
DÉFIBRIL : 1 169,61 € HT
SÉCURIMED : 1 315,00 € HT
LIFEAZ : 1 990,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT le devis de la société DÉFIBRIL,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis NURY (compteur fioul Salle des Fêtes)

Mme le Maire rappelle aux Conseillers qu'il avait été décidé de poser un compteur sur la chaudière fioul à la Salle des Fêtes afin de contrôler et facturer les utilisations du chauffage. M. Sylvain NURY a réalisé un devis. Il s'élève à 782,00 € HT. Il lui a été demandé s'il était possible d'avoir un affichage à l'intérieur de la salle des fêtes, idéalement à côté du compteur électrique, ce qui sera certainement avec supplément si cela est techniquement réalisable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis TOUSSAINT (réparation toiture Musée)

Mme le Maire présente le devis reçu pour la réparation de la toiture (avancée abîmée par la grêle de juin 2022) au musée du Garage à Tasses. Il s'élève à 2 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis SACCOTON (éclairage LED épicerie)

Mme le Maire présente un devis reçu pour la remplacement des 18 tubes néon en tubes LED à l'épicerie communale. Il s'élève à 407,18 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ACCEPTE le devis présenté,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis SAINTEMARTINE (renfort charpente APC)

Mme le Maire présente au Conseil le devis pour le renfort de la charpente du bâtiment de l'agence postale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Devis LEFOUR (réparation toiture APC)

Mme le Maire présente au Conseil le devis pour les réparations sur la toiture du bâtiment de l'agence postale. Il s'élève à 8 801,87 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

Recrutement saisonnier (services techniques)

Afin de renforcer l'équipe d'agents techniques cet été lors de leurs congés, Mme le Maire propose de recruter un agent saisonnier. Elle propose un contrat entre le 1er juillet et le 30 août, d'environ 20 heures hebdomadaires, affecté à l'entretien de la commune (entretien des espaces verts, des locaux, des voiries, etc.). Il sera toujours accompagné d'un agent titulaire. Les termes du contrat pourront être négociés avec l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du maire,
- PRIVILÉGIE dans un premier temps un jeune de la commune,
- PRÉVOIT la dépense au budget 2023,
- AUTORISE le maire à signer le contrat.

DM1 Commune

Afin de financer les dépenses présentées ci-dessus, Mme CHOUTEAU propose de réaliser les opérations budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2116 (21) - 351 : Cimetières	1 400,00		
21318 (21) - 325 : Autres bâtiments publics	-3 579,00		
21318 (21) - 350 : Autres bâtiments publics	15 500,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-6 771,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-1 499,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	1 499,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-8 000,00		
2188 (21) - 352 : Autres immobilisations co	1 450,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la proposition de Mme le Maire.

DM2 Commune

Afin de régler une facture pour le logement communal 2 Rue des Barres d'un montant de 29,55 €, Mme le Maire propose les mouvements comptables suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (21) - 336 : Bâtiments scolaires	29,55		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-29,55		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la proposition de Mme le Maire.

Questions diverses

- Fontaine au Monceau : il n'y aura pas de pompe installée pour puiser l'eau
- Répertorier tous les points d'eau existants sur la commune
- Ragondins vers Herculat : voir avec la société de chasse si possible de faire quelque chose
- Conseil d'école le 15/06 : effectif de 76 enfants + 6 TPS
- Carrière d'Archignat : facture reçue et réglée pour la dernière action. Rappelle que la Commune et la ComCom refusent d'aller en cassation
- Réunion pour les riverains de l'antenne Free de la Croix des Jaux : RAS
- Récupérateurs d'eau de pluie : 1 seule personne intéressée suite à l'annonce faite par M. RAFFINAT. Pour rappel, à la réunion précédente, acheter des récupérateurs d'eau était inutile
- Reçu les plans de L. De Freitas (3 Rue des Forges). A budgéter et affiner pour les 2/3 ans à venir
- Projeté les plans du bâtiment De Freitas et du logement vide (2 Rue des Barres)
- Demandes de subvention au CEN, FNATH : non
- Pots du camping : un seul élu car peu de personnes, à 19h, planning envoyé aux élus sous peu
- Mme PARADINAS remplacera Mme DOS SANTOS à compter du 1er juillet (Mme DOS SANTOS ne voulait pas reconduire son contrat)
- Envoyer un courrier pour les voitures en stationnement gênant sur les trottoirs ; pour les impayés de locations, de cantine et d'assainissement ; pour rappeler les règles en vigueur pour les travaux d'urbanisme (changement des huisseries par exemple)
- Nouveau transformateur électrique sur la commune en prévision
- Chemin de Puy Chevrier : réunion mercredi 21/06 sur place
- Toiture du snack-bar : l'eau s'infiltre entre la toiture et la cabane à glace
- Congélateur HS au snack : le locataire devra en remettre un lors de son départ
- Poubelles à ramasser tous les jours autour de l'étang
- Conteneurs à poubelles seront vidés par le SICTOM toutes les semaines à Herculat jusqu'à septembre
- Jury d'assises : 2 personnes de Treignat sortis du tirage au sort
- Contrôle des raccordements d'assainissement : Impact Conseil vient mercredi matin (passé article dans la Montagne)

Prochaine réunion prévue le lundi 11 septembre à 20 h.

La séance est levée à 22 h 15.